Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240522-DE_052_2024-DE Date de télétransmission : 27/05/2024 Date de réception préfecture : 27/05/2024

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 22 MAI 2024

14 - Objet: CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS - ACCROISSEMENT SAISONNIER

D'ACTIVITE - RECRUTEMENT PONCTUEL - SAISON LUD'O PARC 2024

N° Ordre: DE-052-2024

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature: 4.1.3: Création ou suppression d'emplois

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation régulière du Président du 16 mai 2024, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (39) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Danielle OLLIVIER, suppléante

Espiens: M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Joël AREVALILLO

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontioie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRRIA

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : M. Sébastien CRUSSIÈRES Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mme Dominique BOTTÉON et M. Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: -Montesquieu: M. Alain POLO

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM Serge ARNAUNÉ,

Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY,

Pompiey: M. Jean-Pierre SUAREZ **Poudenas:** M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : -

Saint Pe Saint Simon: M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne: Mme Laurence BENLLOCH Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Mézin : M. Jacques LAMBERT à Mme Dominique BOTTEON

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, M. Patrick GOLFIER à M. Marc

Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240522-DE_052_2024-DE Date de télétransmission : 27/05/2024 Date de réception préfecture : 27/05/2024

GELLY, Mme Mélanie SERRE-SOLANO à M. Serge ARNAUNÉ, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Edith BUSQUET,

Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO à M. Pascal BOUTAN

Membres absents excusés (5):

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléée par Mme OLLIVIER Danielle

Lavardac: M. Ludovic BIASOTTO

Nérac: Mme Ana-Paula BES, Nicolas LACOMBE,

Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Membres absents non excusés (3):

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Georges BARBARA

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Présents: 39

- Dont « pour »: 45

Votants: 45

Absents: 14

· Done « pour » . 43

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Dont « contre » : 0Dont abstention : 0

Le Président rappelle à l'assemblée :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour accroissement saisonnier d'activité dans le cadre de l'ouverture du parc aqualudique Lud'O Parc pour la saison 2024,

Vu la réunion de la commission administration générale et RH du 06 mai 2024 au cours de laquelle ce sujet a été présenté,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

▶ De procéder au recrutement direct d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité, pour la période du 28 juin 2024 au 1^{er} septembre 2024 inclus comme suit :

Grade de recrutement	Nombre de postes	Fonctions	Durée hebdomadaire de travail
Adjoint technique	3	Agent d'accueil et d'entretien polyvalent	35 heures
Adjoint technique	2	Agent d'accueil et d'entretien polyvalent	12 heures

Ces emplois relèvent de la catégorie C.

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240522-DE_052_2024-DE Date de télétransmission : 27/05/2024 Date de réception préfecture : 27/05/2024

- ▶ D'autoriser le Président à procéder au recrutement de ces agents et de l'habiliter à ce titre à conclure leur contrat.
- ▶ De préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli, Président Jean-Louis Molinié Secrétaire de séance



Publication le :

2 7 MAI 2024

